



COMPILATION D'OUTILS DE L'ICCWC POUR L'ANALYSE DE LA CRIMINALITÉ LIÉE AUX ESPÈCES SAUVAGES ET AUX FORÊTS &

CADRE D'INDICATEURS DE L'ICCWC POUR LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ LIÉE AUX ESPÈCES SAUVAGES ET AUX FORÊTS

Le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) a élaboré deux outils complémentaires permettant d'évaluer la réponse d'un pays donné face à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts : la **Compilation d'outils de l'ICCWC pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts** (la Compilation d'outils) et le **Cadre d'indicateurs de l'ICCWC pour la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts** (le Cadre d'indicateurs). L'ICCWC peut apporter son assistance pour faciliter la mise en œuvre de ces deux documents, sur simple demande.

La **Compilation d'outils**¹ est une ressource technique qui permet aux différents pays d'entreprendre une évaluation complète des mesures préventives et pénales mises en place sur leur territoire pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts. Elle se compose de cinq parties, conçues pour aider chaque pays à évaluer cinq aspects de sa réponse à la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts : législation, application des lois, magistrature et ministère public, moteurs et prévention, et données et analyses.

Le **Cadre d'indicateurs**² est un outil d'auto-évaluation que les pays peuvent choisir d'utiliser seul ou en association avec la Compilation d'outils. L'évaluation du Cadre d'indicateurs, conçue pour être menée par les autorités nationales chargées de l'application des lois, permet aux pays de mesurer l'efficacité de leurs réponses en matière de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts. Le cadre comprend 50 indicateurs et peut servir de référence pour assurer, au fil du temps, le suivi des mesures nationales de lutte contre cette criminalité.

Les résultats de ces évaluations permettent d'une part d'identifier les principaux points à améliorer au niveau national en matière de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, et d'autre part d'élaborer un plan d'action sur mesure pour renforcer les capacités nationales et apporter une assistance technique. Bien que la mise en œuvre de la Compilation d'outils et du Cadre d'indicateurs soit un processus gouvernemental, l'ICCWC peut apporter son soutien à chacune des étapes du processus, sur simple demande.

Lorsqu'un pays dépose une demande de soutien auprès de l'ICCWC, la mise en œuvre de la Compilation d'outils et du Cadre d'indicateurs suit un processus par étapes, décrit ci-dessous.

Étape 1 : Dépôt d'une demande par le gouvernement et nomination d'un point focal

Le processus de **mise en œuvre** de la Compilation d'outils et du Cadre d'indicateurs est un processus gouvernemental. Les pays qui souhaitent mener une évaluation basée sur la Compilation d'outils, et qui ont besoin de l'aide de l'ICCWC, doivent envoyer une demande officielle par courrier au Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ou à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD). Cette lettre de demande doit également désigner un point focal gouvernemental qui aura pour tâche de superviser, coordonner et soutenir les mesures de mise en œuvre de l'évaluation.

Dès réception de la demande, le Secrétariat CITES ou l'ONUDD enverra une première réponse au pays demandeur. Suite à cette première réponse, l'ONUDD engagera un dialogue avec le pays demandeur, au nom de l'ICCWC, pour coordonner le processus de mise en œuvre.

Étape 2 : Travaux préparatoires

L'ONUDD prend contact avec le point focal gouvernemental identifié précédemment afin d'organiser une **présentation** de la Compilation d'outils et du Cadre d'indicateurs et de leur processus de mise en œuvre, ainsi que pour discuter des attentes du gouvernement en ce qui concerne les délais et les résultats de l'évaluation. L'ONUDD, en étroite collaboration avec les partenaires de l'ICCWC, identifie **le ou les experts** compétents, au niveau national ou international, pour entreprendre l'évaluation de la Compilation dans le pays et, de concert avec le point focal, commence à **planifier** la première réunion des parties prenantes.

Étape 3 : Première réunion: lancement de la Compilation d'outils / mise en œuvre du Cadre d'indicateurs

Une **première réunion** permet de lancer le processus de la Compilation d'outils et de la présenter au gouvernement et aux parties prenantes concernées du pays. Cette première réunion des parties prenantes est organisée de concert avec le gouvernement, par l'intermédiaire de son point focal.

Les objectifs de cette réunion sont de présenter la Compilation d'outils et le Cadre d'indicateurs, de décider des rôles et des responsabilités respectifs du gouvernement et de l'ICCWC, et de commencer à définir une feuille de route pour préparer les missions des experts dans le pays, celles-ci ayant pour but de faciliter l'évaluation. La réunion cherche à réunir des représentants de haut niveau de l'ensemble des organismes impliqués dans cette évaluation (par exemple, les services de la faune et des forêts, la police, les douanes, les garde-forestiers, la magistrature, le ministère public, etc.), de la société civile, de la communauté des donateurs et des organisations partenaires de l'ICCWC. Ce lancement de haut niveau est suivi d'un atelier d'un ou deux jours qui permet de réaliser l'évaluation nationale présentée dans le **Cadre d'indicateurs de l'ICCWC**. Les résultats de cette évaluation guideront l'analyse nationale présentée par la Compilation d'outils, plus globale, et serviront de référence pour d'éventuelles évaluations futures.

Étape 4 : Travaux préparatoires

Avant sa première mission dans le pays, l'équipe d'experts compile, en collaboration avec les organisations partenaires de l'ICCWC, une liste des lois nécessaires, des personnes et autorités clés à rencontrer (par exemple, la magistrature, le ministère public, les services de la faune et des forêts, les douanes, la police, l'armée, les commissions de lutte contre la corruption, les Cellules de Renseignement Financier, les ONG, etc.) et des lieux à visiter (comme les parcs nationaux, les frontières, les aéroports, les ports, les marchés, etc.). L'équipe partage ensuite cette liste avec le point focal gouvernemental afin d'entamer les travaux préparatoires et d'organiser la mission dans le pays.

Étape 5 : Mission dans le pays

La mission des experts dans le pays dure entre 2 et 3 semaines ; son calendrier est fixé en accord avec le gouvernement lors de la première réunion.

La mission devrait être un processus collaboratif, le gouvernement fournissant la documentation nécessaire, favorisant l'accès de l'équipe aux différents sites et facilitant les rencontres avec les autorités compétentes.

Étape 6 : Rapport / plan d'action

Suite à cette mission, l'ONUDC rédige un **projet de rapport exhaustif** en étroite collaboration avec les partenaires de l'ICCWC, qui vient souligner les forces et les faiblesses des mesures préventives et pénales du pays en matière de criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts. Ce rapport comprend les principales conclusions et recommandations sur les mesures et les activités à mettre en œuvre pour mieux lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts. Ceux-ci sont priorisés en tant que mesures et activités à court, moyen et long terme (**plan d'action**).

Ce projet de rapport est évalué par les partenaires de l'ICCWC avant d'être présenté au gouvernement. Celui-ci dispose d'environ six semaines pour examiner le rapport et y apporter une réponse, par exemple en posant des questions, en apportant des précisions et en signalant les erreurs factuelles. L'ONUDC révisé et finalise le rapport sur la base des commentaires du gouvernement.

Étape 7 : Présentation

Organisée de concert avec le gouvernement, la présentation du rapport final et du plan d'action a lieu sur deux jours, dans le pays lui-même. Les conclusions et les recommandations sont présentées par un ou plusieurs partenaires de l'ICCWC.

Le rapport lui-même reste confidentiel, à moins que le gouvernement n'en décide autrement. Un résumé, qui comprend les recommandations du rapport, est toutefois mis à la disposition du public pour permettre aux donateurs et aux prestataires d'assistance technique d'identifier les domaines d'intervention.

Des réunions bilatérales seront organisées avec les autorités compétentes impliquées dans le processus, ceci afin d'assurer un engagement politique durable en faveur de la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts et de commencer à planifier les différentes étapes de mise en œuvre des recommandations du rapport. Des réunions se tiendront également avec d'autres organisations afin d'étudier la manière dont celles-ci pourraient contribuer à la mise en œuvre des recommandations et du plan d'action tirés de l'évaluation ainsi que pour discuter des éventuels domaines de coopération.

-
1. La Compilation d'outils est disponible en [anglais](#), en [français](#) et en [espagnol](#).
 2. Le Cadre d'indicateurs est disponible en [anglais](#), en [français](#) et en [espagnol](#). Le Modèle d'évaluation est également disponible en chinois et en [portugais](#).

Pour plus d'information ou pour obtenir les coordonnées des personnes à contacter en vue d'une demande de soutien, veuillez visiter la page suivante :

https://cites.org/eng/prog/iccwc_new.php

Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de la flore sauvages menacées d'extinction

Adresse postale: Palais des Nations Unies, Avenue de la Paix 8-14, 1211 Genève 10, Suisse

Courriel : info@cites.org

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Division des opérations/Groupe des moyens de subsistance durables/Programme mondial de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts

Adresse postale: Vienna International Centre P.O. Box 500, 1400 Vienna, Autriche

Courriel : unodc-wlfc@un.org



UNODC
United Nations Office on Drugs and Crime



WORLD BANK GROUP

